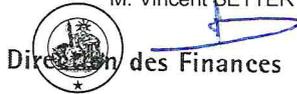


Applichaage le 24/04/2018

Pour la Présidente du Conseil départemental  
et par délégation, le Directeur des Finances  
M. Vincent BETTER



ARRETE N° 2018 – 00006 - DIF

PORTANT NOMINATION D'UN  
REGISSEUR D'AVANCES ET DE  
MANDATAIRES POUR LA REGIE N° 2 –  
COURONNE COLMARIENNE/SAINTE-  
MARIE-AUX-MINES

Colmar, le 23 AVR. 2018

La Présidente du Conseil départemental

- VU l'article L 3221-3 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2008 - 227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- VU les articles R 1617-1 à R 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;
- VU l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies des collectivités locales et leurs établissements publics ;
- VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- VU la délibération n° 2007/II – 5<sup>e</sup> /14 du Conseil Général du Haut-Rhin du 23 mars 2007 autorisant la création de régies d'avances et de recettes et portant notamment sur la fixation des indemnités de responsabilité des régisseurs ;
- VU la délibération n° CD-2017-4-12-4 du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> septembre 2017 portant délégation à la Présidente du Conseil départemental pour toutes décisions relatives à la création, la modification ou la suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Département ;
- VU l'arrêté n° 2015-00101 – J.JU. du 18 décembre 2015 portant nomination d'un régisseur d'avances et de mandataires pour la régie n° 2 – Couronne colmarienne/Sainte-Marie-aux-Mines ;
- VU l'avis conforme de Monsieur le Payeur Départemental du Haut-Rhin ;

## ARRETE

### ARTICLE 1er :

L'arrêté n° 2015-00101 – J.JU. du 18 décembre 2015 est abrogé.

### ARTICLE 2 :

Madame Marianne CHENAL est nommée régisseur titulaire de la régie d'avances n° 2 – Couronne Colmarienne/Sainte-Marie-aux-Mines, située au 5 rue Messimy à Colmar, avec pour mission de payer exclusivement les dépenses énumérées dans la décision créant la régie.

### ARTICLE 3 :

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Marianne CHENAL sera remplacée par Mesdames Josiane BOULERIS et Pauline BERSON, mandataires suppléantes.

### ARTICLE 4 :

Sont nommées mandataires suppléantes avec pour mission de payer exclusivement les dépenses énumérées dans la décision de création de la régie les assistantes sociales de l'Espace Solidarité Couronne Colmarienne/Sainte-Marie-aux-Mines sur la liste établie par le chef de l'Espace Solidarité et signée par le régisseur titulaire.

### ARTICLE 5 :

Madame Marianne CHENAL est dispensée de constituer un cautionnement conformément à la réglementation en vigueur.

### ARTICLE 6 :

Madame Marianne CHENAL percevra une indemnité de responsabilité dont le montant annuel est fixé à 110 Euros selon la réglementation en vigueur, pour la période durant laquelle elle assurera effectivement le fonctionnement de la régie ; ce montant sera automatiquement réévalué en fonction de la variation du taux de l'indemnité fixé par arrêté ministériel.

Mesdames Josiane BOULERIS et Pauline BERSON et les assistantes sociales de l'Espace Solidarité Couronne Colmarienne/Sainte-Marie-aux-Mines, figurant sur la liste établie par le chef de l'Espace Solidarité et signée par le régisseur titulaire, mandataires suppléantes, ne percevront pas d'indemnité de responsabilité.

### ARTICLE 7 :

Mesdames Marianne CHENAL, Josiane BOULERIS, Pauline BERSON et les assistantes sociales de l'Espace Solidarité Couronne Colmarienne/Sainte-Marie-aux-Mines, figurant sur la liste établie par le chef de l'Espace Solidarité et signée par le régisseur titulaire sont conformément à la réglementation en vigueur, personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'elles ont reçues, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'elles ont éventuellement effectués.

La responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur et des mandataires s'étend à toutes les opérations de la régie depuis la date de son installation jusqu'à la date de cessation des fonctions.

ARTICLE 8 :

Mesdames Marianne CHENAL, Josiane BOULERIS, Pauline BERSON et les assistantes sociales de l'Espace Solidarité Couronne Colmarienne/Sainte-Marie-aux-Mines, figurant sur la liste établie par le chef de l'Espace Solidarité et signée par le régisseur titulaire, ne doivent pas payer des dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constituées comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal.

ARTICLE 9 :

Mesdames Marianne CHENAL, Josiane BOULERIS, Pauline BERSON et les assistantes sociales de l'Espace Solidarité Couronne Colmarienne/Sainte-Marie-aux-Mines, figurant sur la liste établie par le chef de l'Espace Solidarité et signée par le régisseur titulaire, sont tenues de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

ARTICLE 9 :

Mesdames Marianne CHENAL, Josiane BOULERIS, Pauline BERSON et les assistantes sociales de l'Espace Solidarité Couronne Colmarienne/Sainte-Marie-aux-Mines, figurant sur la liste établie par le chef de l'Espace Solidarité et signée par le régisseur titulaire sont tenues d'appliquer, chacune en ce qui la concerne, les dispositions de l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006.

ARTICLE 10 :

Mesdames Marianne CHENAL, Josiane BOULERIS, Pauline BERSON et les assistantes sociales de l'Espace Solidarité Couronne Colmarienne/Sainte-Marie-aux-Mines, figurant sur la liste établie par le chef de l'Espace Solidarité et signée par le régisseur titulaire et le Payeur Départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

Pour acceptation, Colmar le,

Fait à Colmar le,

Le Payeur Départemental

La Présidente



Dominique WASSONG



Brigitte KLINKERT

Le Régisseur (\*)

"vu pour acceptation"

16/04/2018

Marianne CHENAL



Le mandataire suppléant (\*)

"Vu pour acceptation"

12/04/2018

Josiane BOULERIS



Le mandataire suppléant (\*)

"vu pour acceptation"

17/04/18

Pauline BERSON



\* (faire précéder la signature de : "Vu pour acceptation" + date).

**LISTE DES AGENTS DE L'ESPACE SOLIDARITE COURONNE  
COLMARIENNE/STE MARIE AUX MINES  
AMENES A MANIPULER DE L'ARGENT OU DES CHEQUES DE LA  
REGIE D'AVANCES**

- Marianne CHENAL-BERRIAT, régisseur principal
- Josiane BOULERIS, régisseur suppléant
- **Pauline BERSON, régisseur suppléant (nomination en cours)**

**TERRITOIRE COURONNE COLMARIENNE**

**CMS Messimy**

- Nadine RAUSCHER, Chef de service
- M. Odile MEYER, Chef de service Adjoint
- Pascale FORNY, Agent d'accueil bâtiment Messimy
- François SANDT, Educateur parentalité  
**(puis à partir du 01/08/2018 : Maryline BANNWARTH)**
- Laetitia VOCELLE, Conseillère en Economie Sociale et Familiale
- Delphine SATTLER, Puéricultrice
- Véronique PALARO, Assistante Sociale
- Laurence WEBER, Assistante Sociale
- Valérie NICOLE, Assistante Sociale

**CMS Neuf Brisach**

- Muriel WOLF, Secrétaire
- Natacha HANI, Assistante Sociale
- Alice PEREIRA, Assistante Sociale
- Sophie PILLER, Assistante Sociale
- Nathalie RODRIGUEZ, Assistante Sociale
- Magali JERONIMO, Assistante Sociale
- Laurine LEGRAND, Puéricultrice

**CMS Wintzenheim**

- Muriel STEHLIN, Secrétaire
- Audrey ANNEHEIM, Assistante Sociale
- Sandrine RICHART, Assistante Sociale
- **Anaïs FROLIGER, Assistante Sociale (à partir du 01/06/2018)**
- Nathalie BOHLY, Puéricultrice

**CMS Munster**

- Sophie SCHEIDECKER, Secrétaire
- Elodie SATRE-BUISSON, Assistante Sociale
- Sophie JAEGLE Assistante Sociale
- Evelyne WILLMANN, Assistante Sociale
- Hildegund GLOWKA, Puéricultrice

## **TERRITOIRE STE MARIE AUX MINES**

### **CMS Ste Marie aux Mines**

- Véronique CARGEMEL, Chef de Service Adjoint
- Pauline BERSON, Assistante au Chef de Service
- Francine PATRIS, Secrétaire
- Anne LEBURGUE, Assistante Sociale
- Mélanie MULLER, Assistante Sociale
- Béatrice STEHLE, Assistante Sociale
- Evelyne COURTY, Puéricultrice

### **CMS Ribeauvillé**

- Sylvie MEYER, Secrétaire
- Danielle HEYBERGER, Assistante Sociale
- Mélanie GANTNER, Assistante Sociale
- Catherine VASQUEZ, Assistante Sociale
- Mélanie KRENTZ, Conseillère en Economie Sociale et Familiale

### **CMS Kaysersberg**

- Claudia GALLIPPI, Secrétaire
- Audret DIETH, Assistante Sociale
- Claudine ADOLPH, Assistante sociale
- Perrine DIETSCH, Educatrice Parentalité
- Christel GUERY, Puéricultrice

Fait à COLMAR, le 23/04/2018

Le régisseur principal



Marianne CHENAL-BERRIAT

Le Chef de Service de l'Espace Solidarité  
Couronne Colmarienne/Ste Marie aux  
Mines



Nadine RAUSCHER